



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge le 22 janvier 2025 à 19 h à la salle du conseil, située au 25, rue l'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

(Numéro 2024-40082)

Nature et effets : La demande vise à permettre :

1. L'aménagement d'une entrée commune sur la ligne divisoire de deux (2) terrains, alors que la réglementation exige que l'entrée charretière soit aménagée à un minimum de 1,50 mètre de la limite du terrain;
2. La construction d'un premier bâtiment avec une marge de recul avant de 7,68 mètres, alors que la marge de recul réglementaire serait de 9,1 mètres;
3. La construction d'un deuxième bâtiment avec une marge de recul avant de 6,50 mètres, alors que la marge de recul réglementaire serait de 8,62 mètres.

Localisation : Cadastres : 6 438 737 et 6 438 738
Rue Léger
Matricule : 3041-17-5324

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 18^e JOUR DE DÉCEMBRE 2024

**Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe**